



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 126

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 2 Décembre 2021

RESUME CM DU 24 Novembre 2021 : *(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

Autorisation signature convention avec le SDIS / disponibilité des sapeurs pompiers temps périscolaire : M. le Maire présente au CM un projet de convention entre le SDIS et la commune afin de favoriser la disponibilité des pompiers dont les enfants sont scolarisés sur la commune durant les temps périscolaires. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

Forêt ETOS : prix de vente bois : M. le Maire expose au CM que des coupes de bois seront réalisées durant l'hiver sur les plantations de l'ETOS et que le CM doit fixer un prix de vente du bois. Après délibération, le CM fixe le prix de vente à 14 € TTC le stère.

Transfert bail : parcelle D 1444 (Lot le vieux chêne) : M. le Maire informe le CM que M. et Mme LEBRETON louaient un terrain de 300 m² à usage de jardin, que les époux LEBRETON ont vendu leur maison et que les nouveaux propriétaires souhaitent louer cette parcelle. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à céder le bail aux nouveaux propriétaires.

Dinan Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2021. Après délibération, le CM adopte le rapport de la CLECT et le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2021 qui s'élève à – 16 965 €.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°3 Lot Maçonnerie : M. le 1^{er} adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : pose d'un caniveau à grille, d'une poutre façade local CTA, d'une réservation tête de mur (+ 5 657,10 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°3 Lot Plâtrerie – Plafonds suspendus : M. le 1^{er} adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Fermeture du mur entre la scène et le stock bar régie, suppression plafond local CTA, pose rail rideau scène (+ 300,80 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot Couverture Bardage : M. le 1^{er} adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux

complémentaires : Réparation bardage ardoise et pose de rives métalliques (+ 1 915,04 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°4 Lot Peinture : M. le 1^{er} adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Peinture extérieure des poteaux + charpente (+ 728,52 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Tarif Salle Polyvalente et Halle sportive : M. le Maire propose au CM de fixer les tarifs de location de la salle pour 2022. Après délibération, le CM adopte les nouveaux tarifs pour 2022 (la grille des tarifs peut être consultée en mairie).

PELE – MELE :

1 – NOUVEAU !

Depuis septembre, en partenariat avec l'OISCL, la municipalité propose un **temps de rencontre et d'animation** pour les jeunes collégiens tous les 3^{èmes} vendredis du mois de 18H30 à 21H30. Contact et renseignements en mairie.

2 – Covid 19 : La préfecture rappelle que face à une nette augmentation du nombre de cas dans le département, il convient de respecter les gestes barrières et les protocoles et notamment le port du masque et le lavage des mains.

3 – Le Vaccibus sera présent mercredi 15 décembre l'après-midi au Manoir de la Rivière ; se munir de la carte vitale, et du pass sanitaire pour les personnes déjà vaccinées.

4 – Les propriétaires de ruches doivent les déclarer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ; renseignements www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

5 – A partir du 7 janvier 2022, le pass culture sera accessible aux jeunes de 15 à 18 ans.

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher en décembre :

Samedi 11 déc. : animation avec la Nintendo SWITCH,
Mercredi 15 déc. : contes de Noël,
Samedi 18 déc. : ludothèque
Mercredi 22 déc. : atelier créatif de Noël

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application **Centolive**

Festivités / Vie des associations Décembre :

Samedi 4 déc. :

Téléthon

Lavage des véhicules de 9h00 à 12h00 à la caserne des pompiers
Passage de la randonnée Relais des 10 clochers à 16H00 (salle Saint Pierre)
Urne pour les dons à la mairie le vendredi, à la caserne le samedi matin, et de 15h00 à 17H00 à la salle Saint Pierre

Dans le Canton :

Dimanche 19 décembre à 15h00 à l'Eglise de Broons concert avec les Cœurs d'Arabesques et la chorale La Croche Cœur de Pluvigner

Messes :

Dimanche 19 déc. à 10h30 à Plumaugat
Vendredi 24 déc. à 19h00 à Caulnes (Veillée de Noël)

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : les 1^{er} et 15 décembre (pas de permanence le 5 janv.)

Maison France Service :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches administratives : à la mairie de Caulnes aux heures d'ouverture. Contact :
02.96.88.70.30

Point Conseil Budget :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !
Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00

Vous pouvez d'ores et déjà contacter : Séverine CHAMPAGNAT, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : le 8 décembre

Permanences du Secours Populaire :

une épicerie solidaire ouvre ses portes les 1^{er} et 3^{ème} s mercredis de chaque mois de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes –
Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.

Permanences du Secours Catholique :

une boutique solidaire est ouverte à tous à Broons les 1^{er} et 3^{ème} s mercredis de chaque mois de 14H30 à 17H00 au 3 rue du Bellouard à Broons –
Vous y trouverez des vêtements bébés, jeunes enfants et adultes et jouets
Renseignements au 02.96.84.62.48.

Numéros d'urgences / numéros utiles :

Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15
Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112

COVID 19 : Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Le **39-19** pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

ESPACE FEMMES

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan
Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet :
<http://www.espacefemmes.steredenn.org>

ASAD Méné Rance, Services aux personnes

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

ASSISTANTE SOCIALE

Adresse : Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80